

La permanence éducative

- **Site de Vézelize : MDS**
Les mercredi matins (sauf 1^{er} mercredi du mois)
de 9h à 12h
Tél. : 03 83 26 90 12
- **Site de Colombey-les-Belles : locaux de « Famille relais »**
Le 1^{er} mercredi du mois
de 9h à 12h
Tél. : 03 83 26 90 12
- **Site de Neuves-Maisons : MDS**
Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois
de 14h à 17h
Les 2^e et 4^e mercredis du mois
de 17h30 à 18h30
Tél. : 03 83 47 19 21



@departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



LA PERMANENCE ÉDUCATIVE

UN SOUTIEN AUPRÈS DES PARENTS ET DES ENFANTS

ENFANCE - FAMILLE

LA PERMANENCE ÉDUCATIVE

Dans les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Vézélise et de Neuves-Maisons, une équipe de deux éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance se mettent à disposition des familles pour les accueillir dans un espace propice à l'échange et la confidentialité.

Ils travaillent en lien avec les autres professionnels des MDS.

Ce dispositif s'adresse aux mineurs de 6 à 18 ans accompagnés de leur(s) parent(s) détenteur(s) de l'autorité parentale.



LE DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE
LE DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE
LE DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE
LE DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE
LE DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE

LA PERMANENCE ÉDUCATIVE

Dans les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Vézélise et de Neuves-Maisons, une équipe de deux éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance se mettent à disposition des familles pour les accueillir dans un espace propice à l'échange et la confidentialité.

Ils travaillent en lien avec les autres professionnels des MDS.

Ce dispositif s'adresse aux **mineurs de 6 à 18 ans accompagnés de leur(s) parent(s) détenteurs(s) de l'autorité parentale.**



Comme **on comprend mieux**, dans les moments de crise, on arrive à garder notre sang froid et on réagit différemment.

Nous passons souvent par des hauts et des bas car **nos enfants testent notre solidité**. L'éducateur peut nous guider : « **c'est à nous, parents, de leur montrer notre fermeté** ».

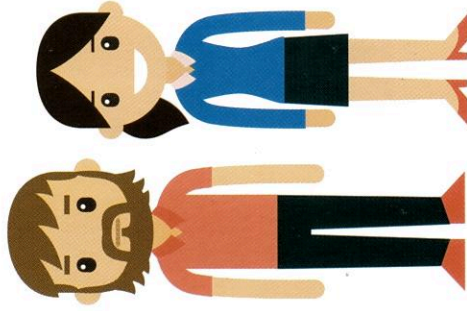
Entre parents, en couple ou séparés, nous comprenons l'intérêt de discuter beaucoup plus et de nous mettre d'accord pour l'éducation des enfants.

Cet espace d'échange nous encourage à poursuivre si besoin vers une mesure d'aide éducative ou un autre dispositif d'accompagnement éducatif au bénéfice de notre enfant (ou nos enfants) et bénéficier d'une guidance sur 1 an (renouvelable).

L'éducateur nous écoute, nous respecte, nous aide, nous conseille, nous **propose des solutions**. Il nous dit ce qui va et ce qui ne va pas sans qu'on se sente coupable et il respecte les propos de chacun.

COMMENT ÇA SE PASSE ? 4 SÉANCES MAXIMUM

POUR NOUS, PARENTS :



Nous rencontrons l'éducateur les **mercredis** sur 4 séances maximum.

Nous avons le sentiment d'**être écoutés sans être jugés.**

Il nous aide à comprendre ce qui se passe, à voir nos difficultés, à **retrouver un équilibre et du calme.**

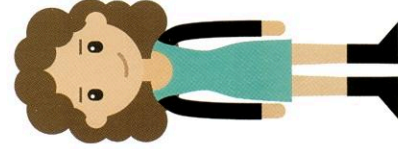
POUR MOI, ENFANT :



Je peux **évoquer ce qui ne va pas** à un professionnel qui peut me comprendre.

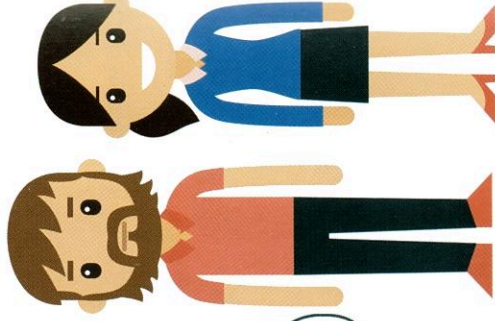
C'est l'occasion de parler de ce qui se passe dans ma famille et de ce que je comprends de la situation.

Je vois les choses autrement en entendant mes parents parler de ce qu'ils ressentent.



CE QUI NE VA PAS

POUR NOUS, PARENTS :



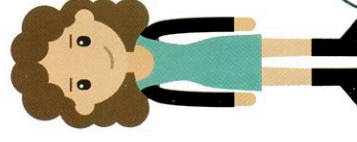
Nous n'arrivons plus à gérer les **tensions et conflits** entre nos enfants.

Nous ne sommes **pas toujours d'accord** dans les réponses apportées à nos enfants.

À la maison, on se dispute tout le temps, **on n'arrive plus à communiquer**, on ne se comprend plus.

Nous sommes **débordés et fatigués**. Il y a des insultes, de la violence et de l'agressivité.

POUR MOI, ENFANT :



« Je n'écoute **plus du tout** mes parents »

À l'école, je manque de respect envers les adultes, je suis très souvent absent. **Je ne travaille pas**, j'ai un comportement très agressif et je risque l'exclusion. **Mes parents ne s'en préoccupent pas**. Je fais ce que je veux.

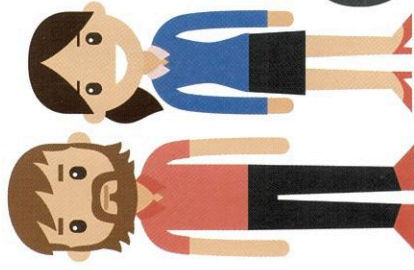
Parfois, c'est moi qui ai l'impression d'être exclu ; **on ne me parle jamais**, on ne m'interroge jamais, **on se moque de moi**. À la maison, je passe mes journées dans ma chambre ».

Il arrive aussi que **je me mette réellement en danger** : je fume des produits interdits, je bois de l'alcool, parfois je vole, j'agresse des personnes et je traîne la nuit dehors, très tard...



CE QUE L'ON PEUT FAIRE

NOUS, PARENTS



Rencontrer l'assistante sociale du collège ou une personne de l'encadrement de l'établissement scolaire pour échanger autour de la situation de notre enfant.

Nous pouvons aussi solliciter l'assistante sociale de la Maison Départementale des Solidarités de notre bassin de vie.

Ou nous rendre directement à la permanence éducative de la MDS pour rencontrer un éducateur.

MOI, ENFANT

J'en ai parlé à mon meilleur ami qui m'a dit d'en parler au collège.
Je peux aussi parler de mon problème avec l'assistante sociale du collège, avec la psychologue qui me suit ou avec l'éducateur de la Prévention Spécialisée.



Comme la situation me semble grave et qu'elle a des répercussions néfastes sur l'ensemble de la famille, on m'a parlé de la Permanence éducative. J'ai compris qu'on rencontrerait un éducateur pour nous aider. Mes parents ont dit qu'ils étaient d'accord pour le rencontrer avec moi.

À QUOI ÇA SERT ?

POUR NOUS, PARENTS

C'est un peu notre dernière chance.

On rétablit la communication.

On évite la rupture.

On retrouve notre place de parents.

POUR MOI, ENFANT



Je suis entendu, je me sens compris et soutenu.

Je comprends mes erreurs.

Je me détends sans peur d'être jugé(e).

Cette aide c'est pour aller mieux, pour comprendre la situation et trouver des solutions.